

Le mot du Maire

Nous arrivons au terme du mandat municipal. Le 15 mars prochain, vous serez appelés à élire le nouveau conseil municipal, qui aura la responsabilité de conduire l'action communale pour les six années à venir.

Les élections municipales se dérouleront selon les dispositions désormais en vigueur pour les communes de moins de 1 000 habitants. Le vote s'effectuera au scrutin de liste à deux tours, sans possibilité de panachage. Les électeurs devront ainsi choisir une liste complète, sans modification.

Ces élections permettront également de désigner les représentants de notre commune au sein de la communauté de communes. Pour les communes de notre strate démographique, cette représentation est assurée par le maire avec en suppléant le premier adjoint.

La proximité des élections ne me permet pas, cette année, de dresser le bilan de l'action municipale, ni de présenter les projets à venir. Je souhaite toutefois exprimer ma reconnaissance à l'ensemble de celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour la qualité de vie dans notre commune, et plus particulièrement aux agents et aux bénévoles des associations communales, dont l'engagement est précieux.

Le Conseil municipal et le personnel de la commune se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2026.

Que cette nouvelle année soit une source de bonheur, de santé et de prospérité pour toute votre famille et vos amis.

Gérard LIOT